



Pour tout renseignement complémentaire,  
merci de vous adresser au :

Conseil mondial de l'eau  
Secrétariat du Grand Prix mondial Hassan II pour l'eau

10 Place de la Joliette  
Les Docks de la Joliette, Atrium 10.3  
13002 Marseille - France  
Tél. : (33) 04 91 99 41 00  
Fax : (33) 04 91 99 41 01

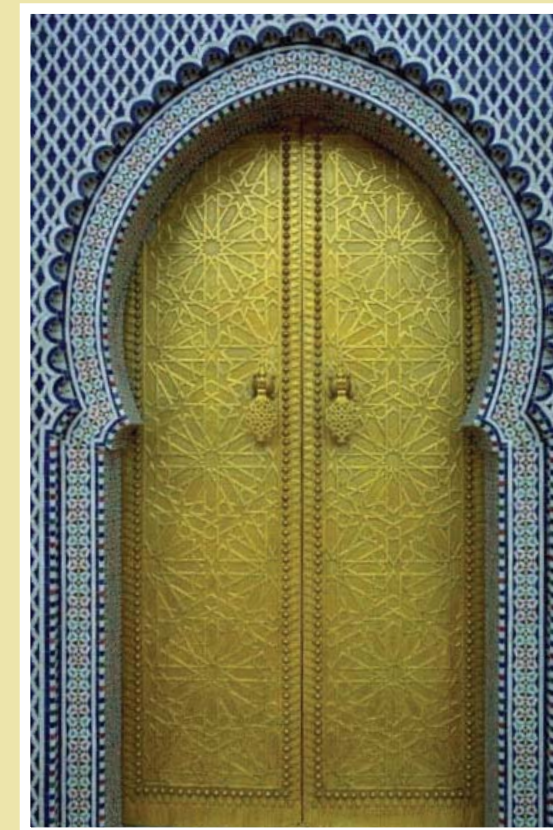
E-mail: [hassan\\_II\\_prize@worldwatercouncil.org](mailto:hassan_II_prize@worldwatercouncil.org)



Royaume du Maroc

Le Conseil mondial de l'eau  
et  
le Gouvernement du Royaume du Maroc  
présentent

## LE GRAND PRIX MONDIAL HASSAN II POUR L'EAU



**Procédure de nomination**

## Grand Prix mondial Hassan II pour l'eau Seconde édition

Le Grand Prix mondial Hassan II pour l'eau est une initiative menée conjointement par le Royaume du Maroc et le Conseil mondial de l'eau, en mémoire de feu Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc et de ses actions en faveur de la coopération internationale et de la préservation des ressources en eau.

Le thème du Prix est "**Coopération et solidarité dans les domaines de la gestion et du développement des ressources en eau**".

Le Prix est attribué à une personne, un groupe de personnes, une institution ou une organisation ayant contribué de manière significative au développement et à une meilleure utilisation des ressources en eau, d'un point de vue scientifique, économique, technique, environnemental, social, institutionnel, culturel ou politique.

Il est remis tous les trois ans lors de la cérémonie d'ouverture du Forum mondial de l'eau. La seconde édition du Prix sera présentée au 4ème Forum de Mexico en mars 2006.

Le lauréat du Grand Prix mondial Hassan II pour l'eau recevra un chèque de 100.000 US\$, accompagné d'un trophée et d'un certificat.



Les candidatures au  
Grand Prix mondial Hassan II pour l'eau 2006  
devront être soumises  
**le 30 septembre 2005 au plus tard.**

## Critères de sélection

Le Prix sera attribué aux personnalités et/ou organisations reconnues par le Jury comme ayant apporté une contribution significative dans les domaines de la gestion et du développement des ressources en eau.

- Toute organisation agissant dans le secteur des ressources en eau peut nommer un candidat.
- Les candidats seront jugés après évaluation des propositions écrites.
- Aucune préférence ne sera donnée ni à la nationalité, ni à la race, ni au sexe, ni à la langue, ni à la profession, ni à la religion des candidats.
- Les propositions seront approuvées par le Comité permanent puis transmises aux membres du Jury.

Les critères suivants seront examinés pour la sélection des candidats :

1. Le Prix Hassan II honore l'excellence et l'œuvre distinguée du candidat dans les domaines couverts par le thème du Prix : Coopération et solidarité dans les domaines de la gestion et du développement des ressources en eau.

2. Les nominations doivent être effectuées par au moins deux personnes et/ou institutions ayant une parfaite connaissance des qualifications du candidat et de ses travaux. **Aucun candidat ne peut s'auto nommer.**

3. Chaque nomination doit être accompagnée d'une description aussi complète que possible des travaux et réalisations pour lesquels la nomination est effectuée.

4. Les documents fournis en accompagnement de la nomination doivent démontrer l'implication directe du nominé dans les travaux et réalisations soumis à l'examen du Jury.

5. Le Prix sera attribué aux personnalités et/ou organisations qui auront été reconnues par le Jury comme ayant :

- Apporté une contribution significative et distinguée à l'amélioration de la gestion des ressources en eau.
- Contribué intellectuellement, scientifiquement ou politiquement à une amélioration de la gestion de l'eau, à la sensibilisation, la coopération et la solidarité pour la cause de l'eau.

## Autres conditions requises :

- Le candidat ne doit pas avoir concouru récemment pour des prix similaires.
- Les parrains du candidat sont appelés à remplir un bulletin de candidature, dans lequel seront fournis des informations détaillées sur le parrain et le candidat, et à joindre :
  1. Deux lettres de référence soutenant la candidature.
  2. Un document sommaire présentant la contribution du candidat relative au thème du Prix.
  3. Un curriculum vitae de 3 pages maximum.